



HAL
open science

Entre Nîmes et Rome : sur les traces d'une famille nîmoise, les Sammii

Michel Christol

► **To cite this version:**

Michel Christol. Entre Nîmes et Rome : sur les traces d'une famille nîmoise, les Sammii. *Revue des études anciennes*, 2021, 123 (2), p. 597-614. hal-03556626

HAL Id: hal-03556626

<https://hal.science/hal-03556626>

Submitted on 20 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright



REVUE DES ETUDES ANCIENNES

TOME 123
2021 – N°2

UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

ENTRE NÎMES ET ROME :
SUR LES TRACES D'UNE FAMILLE NÎMOISE, LES *SAMMII*

Michel CHRISTOL*

Résumé. – La révision d'une inscription incomplète de Nîmes permet d'étudier la famille des *Sammii*, connue surtout à la fin du I^{er} et au début du II^e s. Elle parvient à la plus haute notabilité provinciale mais son importance s'apprécie aussi par un dossier épigraphique romain, qui permet de mesurer les réseaux de relations qu'elle avait noués dans la haute société de la cité de Nîmes, en particulier avec la famille sénatoriale des *Aemilii*.

Abstract. – The revision of an incomplete inscription from Nîmes makes it possible to study the *Sammii* family, which is attested most of all at the end of the first and beginning of the second centuries. The family reached the highest levels of the provincial nobility, but its importance can also be appreciated through a series of Roman inscriptions, which allows us to measure the networks of relationships it had established within the upper levels of society in the city of Nîmes, in particular with the senatorial family of the *Aemilii*.

Mots-clés. – *Aemilii*, inscriptions, Nîmes, notables, réseaux de relations, *Sammii*, *Sex. Sammius Onesimus*, sénat romain.

Keywords. – *Aemilii*, inscriptions, Nîmes, notables, networks of relations, *Sammii*, *Sex. Sammius Onesimus*, Roman senate.

* Université de Paris Panthéon-Sorbonne/ANHIMA ; christolmichel@yahoo.fr

Une des familles nîmoises les plus en vue est celle des *Sammii*, dont l'apogée se place au II^e s. de n. è., quand elle parvint jusqu'au flaminat provincial, un remarquable rang de notabilité¹. Mais, comme on va le constater, elle est presque autant connue par des inscriptions provenant de Rome que par celles qui sont proprement locales, c'est-à-dire qui s'inscrivent dans le territoire de la cité de Nîmes, dans l'extension qu'elle avait à cette époque, lorsqu'elle avait absorbé des communautés qui avaient longtemps préservé leur autonomie². On trouve ses représentants dans la ville chef-lieu, mais aussi dans le territoire, ce qui signifierait peut-être la région ou les lieux où se produisait l'enracinement gentilice. C'est pourquoi tout nouveau document la concernant qui vient enrichir le dossier est le bienvenu, car il peut ajouter beaucoup, ou tout simplement susciter des réexamens. Il en va ainsi d'une inscription incomplète qu'il importe de redécouvrir.

« En 1929, la démolition d'un reste de rempart romain de Nîmes a fait retrouver dans un jardin appartenant à un industriel, M. Ricout, sur la rive gauche du Cadereau, non loin du cimetière protestant de la route d'Alès³, cinq inscriptions romaines paraissant provenir

1. Note bibliographique – Outre la référence au *CIL* XII, composé par Otto Hirschfeld et publié à Berlin en 1888, il faut utiliser quelques ouvrages moins familiers aux épigraphistes, mais indispensables pour qui s'intéresse à l'épigraphie de la cité de Nîmes ou bien à l'épigraphie d'autres cités de Gaule Narbonnaise, appartenant à la province de Languedoc, telle qu'elle se définissait dans le royaume de France. *HGL* XV = *Histoire de Languedoc*, XV, Toulouse, 1892 : l'ouvrage, préparé en parallèle avec le *Corpus* de Berlin par des savants languedociens (Edward Barry, Henri Lebègue, Auguste Allmer et, pour Nîmes, Eugène Germer-Durand ainsi que François Germer-Durand) est d'une grande utilité, car, s'il est parfois insuffisant face à l'ouvrage du très grand savant qu'était Hirschfeld, il comporte aussi des éditions de grande qualité, des lectures dans quelques cas incontestablement meilleures, et même des inscriptions inédites. *IAN* = *Inscriptions antiques de Nîmes*, édité par E. GERMER DURAND, FR. GERMER-DURAND et A. ALLMER, Nîmes 1893 : l'ouvrage correspond à la reprise du livre cité ci-dessus, mais uniquement pour les inscriptions conservées à cette époque dans des lieux dépendant de la ville de Nîmes (dépôts divers, ou musée archéologique, en cours d'achèvement). *ILGN* = *Inscriptions latines de la Gaule (Narbonnaise)*, par É. ESPÉRANDIEU, Paris 1929 : cet ouvrage, un peu mieux connu, apporte un complément, qui n'est pas toujours parfait, aux précédents volumes. Pour le cas particulier des inscriptions de Narbonne dans les rapports à établir entre *CIL* et *HGL*, voir les observations de M. CHRISTOL, « *Praetor Aquis Sextis* », *RAN* 38-39, 2005-2006, p. 433-435, ainsi que *Id.*, « Un affranchi de la colonie à Narbonne : le quotidien municipal et l'accès au monde des affaires », *RAN* 47, 2014, p. 47-49.

2. M. CHRISTOL, CHR. GOUDINEAU, « Nîmes et les Volques Arécomiques au I^{er} siècle av. J.-C. », *Gallia* 45, 1987, p. 87-103 ; M. CHRISTOL, P. THOLLARD, « L'inscription de la table de mesures de Murviel-lès-Montpellier (Hérault) : les activités d'un magistrat au cœur d'une cité de droit latin », *RAN* 43, 2010, p. 291-312 ; M. CHRISTOL, « Les cités de Narbonnaise et leurs systèmes institutionnels : mises au point, travaux récents, révisions et nouveaux documents » dans S. EVANGELISTI, C. RICCI éd., *Le forme municipali in Italia e nelle province occidentali tra i secoli I a.C. e III d.C. Atti della XXI Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain (Campobasso 24-26 settembre 2015)*, Bari 2017, p. 172-178. Au terme de l'évolution, le territoire de la colonie latine de Nîmes a atteint les dimensions qui engloberont dans l'Antiquité tardive et le Haut-Moyen Âge les évêchés de Nîmes, d'Uzès et de Maguelone.

3. P. VARÈNE, *L'enceinte gallo-romaine de Nîmes. Les murs et les tours*, Paris 1992, p. 86-89. L'emplacement peut être repéré sur la fig. 2 (dans le dossier graphique et photographique), entre les n° 31 et 33, à l'emplacement marqué 32 P ; J.-L. FICHES, A. VEYRAC, *Nîmes 30/1, Carte archéologique de la Gaule*, Paris 1996, p. 204, notice 46.

d'une nécropole dont l'emplacement n'est pas connu ». C'est ainsi qu'était présentée la mise au jour de nouvelles inscriptions dans une revue locale, *Le Vieux Nîmes*⁴. Les documents ne furent pas signalés dans l'*Année épigraphique* mais ils furent immédiatement insérés par Emile Espérandieu dans le recueil des *Inscriptions Latines de la Gaule (Narbonnaise)*, ouvrage qui parut l'année même de la découverte : *ILGN* 493 (*Le Vieux Nîmes*, 1932, inscr. 1), 474 (inscr. 2), 475 (inscr. 3), 468 (inscr. 4), 473 (inscr. 5). Ces inscriptions devaient entrer au Musée archéologique la même année⁵.

Des cinq inscriptions qui furent mises au jour en 1929 la plus endommagée par le remploi était la cinquième de la liste. Il s'agissait de la base d'un autel funéraire, très mutilée : *Le Vieux Nîmes*, 2, 1932, p. 24 = *ILGN*, 473. Inventoriée sous le n° 1929.1.5, elle a été ainsi présentée lors de la publication (Fig. 1) :

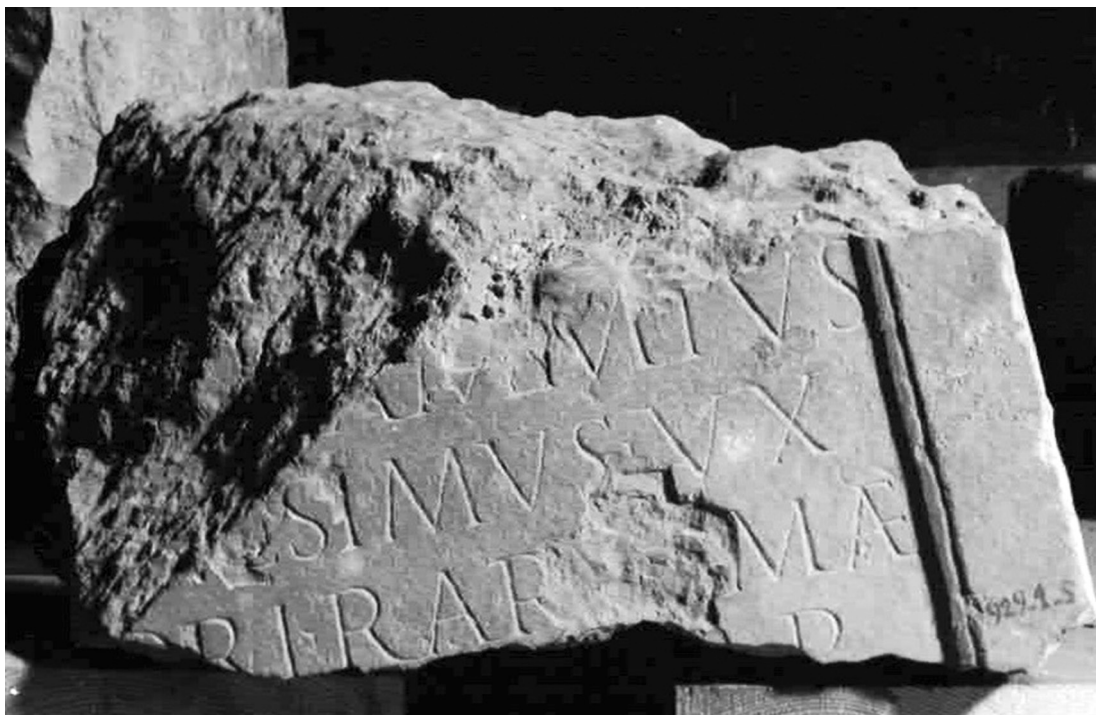


Figure 1 : L'inscription *ILGN*, 473, à Nîmes (Musée archéologique de Nîmes ; cliché Ph. Folliot, Centre Camille-Julian, CNRS, Université d'Aix-en-Provence).

4. É. ESPÉRANDIEU, « Inscriptions nouvelles », *Le Vieux Nîmes*, 1932, 2, 23-25.

5. Dans cette zone de la ville actuelle d'autres inscriptions ont été récemment découvertes. Elles présentent des points de contact, au moins pour ce qui concerne les supports, parfois par le contenu, avec celles qui avaient été mises au jour il y a presque un siècle. C'est ce qui a conduit, en vue de préparer leur publication, à revenir sur la documentation ancienne et à tenter, le cas échéant, d'en approfondir les apports proprement historiques.

A M IVLIVS
on ESIMVS VX
ORI RarissiMAE

P

C'est un fragment d'autel funéraire, haut de 37 cm, large de 55, épais de 33. Mais le champ épigraphique conservé mesure, dans les dimensions maximum qui subsistent, 20 cm de hauteur et 38 cm de largeur. On ne dispose que de la partie inférieure du monument. De la partie détruite il manque à première vue quelques lignes (2 ou 3). Elles correspondaient au début du texte : la mention des dieux mânes, et surtout la dénomination de la défunte, épouse dont l'éloge est remarquable, puisqu'il recourt à un superlatif, certes attesté et somme toute convenu, mais bien moins banal qu'*optima, piissima* ou *pientissima, dulcissima* qui, par la fréquence de leur apparition, défient le dénombrement exact⁶. Il est moins marqué par l'affectivité que *dulcissimus* ou *carissimus*, il est moins marqué que *piissimus* ou *pientissimus* par la coloration qu'apporte la référence à une vertu. *Rarissima* tente de mettre au-dessus du commun, comme *dignus/dignissimus* (un seul exemple : *CIL* XII, 3451 = *HGL* XV, 929) ou bien *incomparabilis*, qui est toutefois bien plus fréquent dans la colonie voisine d'Arles (30 attestations contre 8 à Nîmes). Mais *rarissimus/rarissima* est bien attesté à Nîmes par rapport au reste de la province : surtout pour des épouses (*CIL* XII, 2760 = *HGL* XV, 1552 ; *CIL* XII, 2789 = *HGL* XV, 1646 = *ILGN*, 381 ; *CIL* XII, 2955 = *HGL* XV, 1636 ; *CIL* XII, 3461 ; *CIL* XII, 3513 = *HGL* XV, 742 ; *CIL* XII, 3711 = *HGL* XV, 956 ; *CIL* XII, 3851 = *HGL* XV, 1103), un peu moins pour des enfants (*CIL* XII, 3015 = *HGL* XV, 330) ou pour un père (*CIL* XII, 3221 = *HGL* XV, 240), voire pour un mari (*CIL* XII, 3786 = *HGL* XV, 1036) ; parfois l'expression prend plus d'ampleur, lorsqu'on évoque le *rarissimum exemplum* d'une femme (*CIL* XII, 4027 = *HGL* XV, 1291) ou d'une épouse (*CIL* XII, 2983 = *HGL* XV, 1506 ; *CIL* XII, 3209 = *HGL* XV, 326 ; *CIL* XII, 3562 = *HGL* XV, 796). Ce sont des variations de vocabulaire qui reflètent des usages locaux⁷.

Le commentaire qui avait été initialement ajouté, assez bref, avait été orienté par les similitudes de dénomination qui, pensait-on, résultaient des lectures effectuées au moment de la découverte. É. Espérandieu avait rapproché ce texte incomplet des autres autels mis au jour dans les mêmes circonstances car, pour lui, quatre inscriptions sur les cinq auraient concerné à des degrés divers des gens appartenant au même groupe familial. A son avis, « il se pourrait que ces inscriptions appartenissent à la même famille des Julii et provinssent de quelque petit cimetière particulier établi dans le voisinage immédiat du rempart où les pierres furent utilisées

6. M. CÉBEILLAC, « Les qualificatifs réservés aux défunts dans les inscriptions publiées et inédites d'Ostie et de Portus », *ZPE* 43, 1981, p. 57-62.

7. Les attestations sont moins nombreuses à Vienne comme à Lyon : J.-Fr. BERTHET, B. PAGNON, « Le vocabulaire moral des inscriptions de Lyon et de Vienne » dans *La langue des inscriptions latines de la Gaule (Actes de la table-ronde tenue au C.E.R.G.R., les 6 et 7 octobre 1988)*, Lyon 1989, p. 43-57.

pour la réparation d'une brèche ». En effet, estimait-il, on aurait connu par les inscriptions nouvelles qu'il publiait, à côté de *M(arcus) Iulius Severinus* (ILGN, 474), *M(arcus) Iulius Vettonianus* et *Iulia C(h)rYSIS* (ILGN, 475), *Iulia Aprulla*, *G(aius) Iulius Onesimus* et *G(aius) Iulius Aurelius Iulianus* (ILGN, 468), un autre membre de la famille, ainsi dénommé à partir des restes de la première ligne conservée.

Il supposait aussi que le gentilice aurait pu être omis dans la dénomination du défunt de la première inscription publiée (ILGN, 493) : *Severus Luci f(ilius)*. Mais on sait à présent qu'il s'agit d'une forme de dénomination courante à Nîmes comme dans les autres cités de droit latin de la province. C'est ce qu'on a appelé la « dénomination pérégrine » ou « de type pérégrin »⁸ : elle se caractérise par l'absence de gentilice et par l'association d'un nom propre (idionyme) avec la filiation qui renvoie au nom du père (patronyme). Il lui paraissait donc envisageable que le personnage dont le nom était inscrit dans la partie conservée de l'autel funéraire qui va nous intéresser, qu'il lisait comme *M. Iulius Onesimus*, était à relier aux personnes dont les noms se trouvaient sur les autres autels funéraires découverts au même moment.

Tel qu'il avait été lu par Espérandieu, le texte de cette inscription incomplète paraissait bien s'accorder avec ce que l'on avait observé : *M(arcus) Iulius Onesimus* – c'était la dénomination que l'on voulait lire au bas du texte conservé –, semblait donc entrer sans difficulté dans ce groupe, dont on aurait prouvé, quasiment a priori, qu'il se constituait par la contiguïté des inscriptions, telle que l'avait donnée leur découverte. Ce savant envisageait même que le personnage dont il établissait de la sorte l'identité aurait pu être un affranchi du défunt cité dans la seconde inscription de la série (ILGN, 474), c'est-à-dire de *M(arcus) Iulius Severinus*, dont l'autel funéraire avait été mis en place par trois de ses affranchis : *Vettonianus*, *C(h)rYSIS* et *Sergianus*. Ils le qualifiaient de *patronus* et, sur la base, des *pilei* accompagnaient la gravure de l'inscription, vraisemblablement au nombre de trois.

Le texte qui fut établi dès ces premières publications n'a pas été contesté, et c'est ainsi qu'on le trouve encore de nos jours dans une base de consultation très commode (EDCS). Néanmoins la révision qui fut réalisée lorsque s'engagea le programme *ILN* (au Centre Camille-Jullian, Aix-en-Provence ; direction : J. Gascoü) a conduit à envisager une autre lecture, qui impose de modifier la dénomination de celui qui installa l'autel dans l'aire funéraire. Ce réexamen concerne avant tout le gentilice, qui est tout à fait différent de celui qui avait été envisagé, puis, par déduction, il se prolonge par la restitution d'un *praenomen*, plus en accord avec la lacune qui subsiste. Cette dernière permettrait de mieux insérer le personnage non seulement dans les diverses branches de la famille, telles qu'elles apparaissent dans la cité de Nîmes et ailleurs, mais aussi dans les réseaux de ses élites dirigeantes. C'est ce qui a d'ailleurs été indiqué, en son temps, dans la *Carte archéologique de la Gaule*, au sein de laquelle d'une manière systématique ont été signalés les textes nouveaux ou peu connus et

8. A. CHASTAGNOL, « L'onomastique de type pérégrin dans les cités de la Gaule Narbonnaise », *MEFR* 102, 1990, p. 573-593 (= *La Gaule romaine et le droit latin*, Lyon, 1995, p. 52-71).

insérées les lectures nouvelles qui paraissaient s'imposer, afin que, sans attendre, soit facilité le travail des chercheurs. Au lieu du gentilice *Iulius* on a lu le gentilice *Sammius*, bien moins attesté, mais riche de signification : « Fragment d'un autel funéraire portant une épitaphe pour son épouse et pour lui-même, par [---] *S]ammius [On]esimus* [texte à corriger] (musée de Nîmes) », était-il écrit⁹. Et l'index mentionnait donc à son tour dans la partie onomastique : *[S]ammius [On]esimus*¹⁰. Il fallait déjà en déduire que l'on devait, pour cette inscription, s'éloigner du contexte des *Iulii* nîmois, car la dénomination de l'époux de la défunte orientait sans aucun doute dans une autre direction. Il faut envisager un autre contexte familial pour apprécier les rapports sociaux qui se dégagent du document.

On peut à présent proposer une nouvelle lecture de la fin du texte, qui est, rappelons-le, la seule partie conservée :

-----]

[SEX•S]AMMIVS

[O]NESIMVS•VX

ORI•RAR[ISSI]MAE

[ET•SIBI•VIVVS•]P

[D(is) m(anibus / --- /---/ Sex(tus) S]ammius / [O]nesimus ux-/ ori rar[issimae] / [et sibi vivus] p(osuit).

A toutes les lignes les mots ou abréviations étaient vraisemblablement séparés par des points triangulaires délicatement dessinés, montrant ainsi le soin mis à la présentation de l'inscription et donc l'aisance matérielle qu'il est vraisemblable d'attribuer au responsable de l'installation du monument funéraire. Ligne 1 conservée : on lit aisément A, M, M, I, V, S, d'où *[S]ammius*, gentilice bien attesté dans la cité, comme on verra ci-dessous. Au début de la ligne l'espace à restituer est, de plus, assez important : en effet, pour retrouver l'alignement à gauche, en rapport avec les restes de la ligne 2 et le texte de la ligne 3, le mot [S]AMMIVS ne suffit pas. L'espace est important. Ce constat oriente vers le choix du prénom *Sex(tus)*, bien attesté dans cette famille, de préférence à *L(ucius)* qui serait trop court. Ligne 2 conservée : on lit en partie la lettre E et même, avant elle, un infime partie de la lettre N, ce qui ne permet pas d'autre lecture que celle d'[O]NESIMVS. Ligne 3 conservée : on doit lire la troisième lettre du superlatif. Le graveur qui manquait d'espace en fin de ligne a procédé à une ligature de la

9. J.-L. FICHES, A. VEYRAC, *Nîmes 30/1*, p. 204, notice 46, inscription 5 ; le personnage est cité dans la liste des *Sammi* nîmois par C. CHULSKY, *Notables nîmois. Magistrats, chevaliers et sénateurs issus de la cité de Nîmes à l'époque romaine*, Montpellier 2018, p. 271.

10. J.-L. FICHES, A. VEYRAC, *Nîmes 30/1*, p. 605.

diphthongue finale. Ligne 4 conservée : comme l'indiquait la présentation de l'inscription, il faut retrouver la formule indiquant que le responsable de l'installation de l'autel funéraire l'a également fait en prévision de sa propre disparition.

L'élément nouveau qui oriente différemment le commentaire et accentue son intérêt réside dans la lecture du gentilice *Sammius* (Fig. 2). Ce gentilice est formé sur un nom celtique, connu comme nom individuel sous la forme *Samo/Samus* ou *Sammus*, avec des dérivés tels que *Samicus*, *Samico*, *Samillus*, *Samilla/Samila*¹¹. *Sammus* est attesté comme nom individuel dans la cité de Nîmes. Il s'agit alors du patronyme d'une pérégrine, dénommée *Cornelia Sammi filia*. L'inscription provient de l'agglomération d'Aramon¹², à l'est de Nîmes, sur la rive droite du Rhône, donc dans le territoire de la cité tel qu'il existait dans sa plus grande

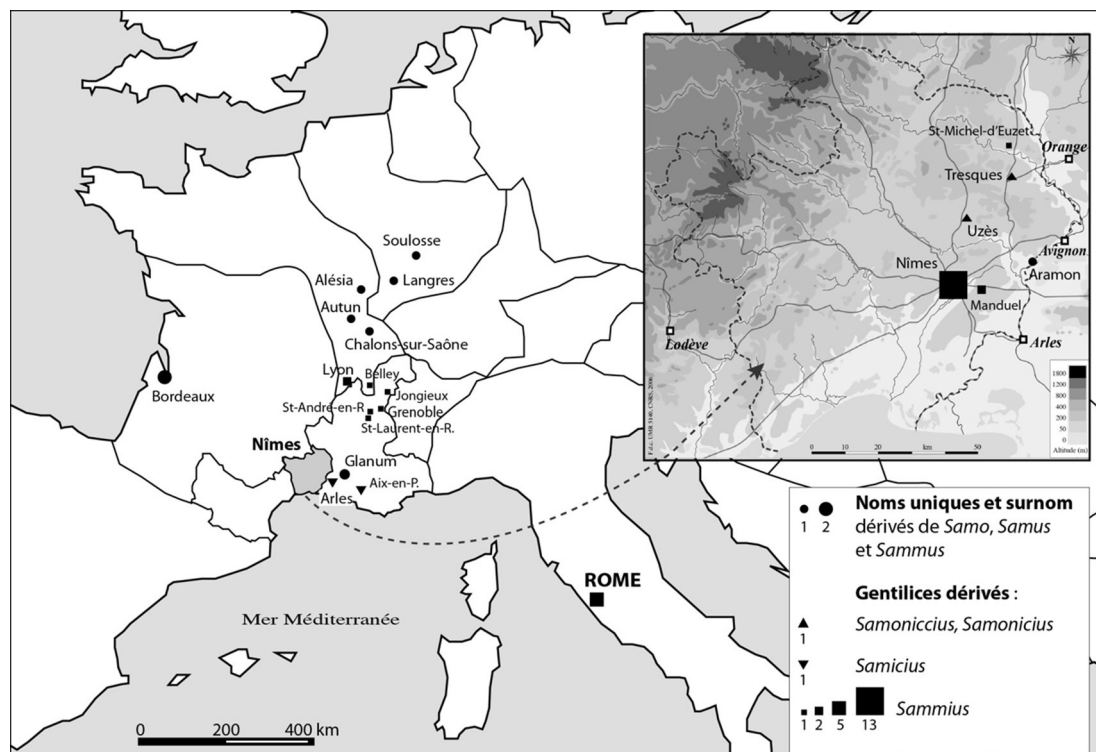


Figure 2 : carte de répartition en Narbonnaise et dans les Trois Gaules des éléments comportant le thème *sam-* et les attestations du gentilice *Sammius* (en encart, la cité de Nîmes) (DAO M.-J. Ouriachi, Univ. de Nice).

11. Déjà P. HOLDER, *Alt-celtischer Sprachsschatz*, II, Leipzig 1904 (Graz² 1961), col. 1342 ; voir aussi X. DELAMARRE, *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris 2001, p. 225-227.

12. *CIL* XII, 2808 = *IAN* 136 = *HGL* XV, 281 (au musée de Nîmes) ; M. CHRISTOL, A. DAGUET, « Une famille de notables à Aramon » dans M. CHRISTOL éd., *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes (IACN)*, Nîmes 1992, p. 71-76. Le témoignage est enregistré par P. HOLDER, *op. cit.* n. 11, II, col. 1340-1341 sv. *Sammius*. L'inscription est omise par X. DELAMARRE, *op. cit.* n. 11, p. 159, qui ajoute toutefois sur ce nom *Sammus* des exemples provenant de la province du Norique.

extension, lorsque l'on considéra qu'il englobait l'ensemble du pays volque arécomique ou, plus vraisemblablement, l'espace supposé tel. A. Holder avait tout de suite enregistré les diverses attestations de ces noms et de leurs divers dérivés¹³. K.H. Schmidt fit de même pour un certain nombre d'occurrences, dont un *Samorix* attesté en Lyonnaise¹⁴, mais il semblait moins attentif à la documentation provenant de Gaule méridionale¹⁵, vraisemblablement parce qu'elle n'apportait que très peu à son sujet, concernant les mots composés. M. Lejeune met en évidence un *Samotalos* à Alésia¹⁶, que l'on retrouve à l'époque romaine sous la forme *Samotalus* à Soulosse en Gaule Belgique¹⁷, mais aussi comme élément de dénomination d'un habitant d'Autun¹⁸. Quant à Billy, il ne retient pas *Sammus* d'Aramon, se contentant d'ajouter les noms qui ne présentent pas la gémation de la lettre *m*¹⁹ : c'est ainsi que l'on trouve dans son ouvrage la référence au gentilice *Samonicus* d'après une inscription de Bordeaux²⁰, alors que n'est pas cité, parmi les références provenant de cette ville, le nom *Sammonicus*²¹. On relève aussi que n'apparaissent pas les diverses attestations que prend dans la cité de Nîmes, le gentilice *Samoniccius* : *[Sa]moniccia Servata* à Tresques²², *C. Samonicus Sabinus* à Uzès²³. Or il faut tenir compte de ces attestations qui montrent les diverses formes qui attestent de la répartition spatiale de la souche linguistique, avant d'aborder la formation des gentilices. Ainsi, dans le cas qui nous concerne plus directement, le témoignage provenant d'Aramon, qui a été mentionné plus haut, ne doit pas être isolé et il convient, si l'on veut être complet dans cette géographie des dénominations, de l'associer à d'autres noms qui apparaissent dans la cité de Nîmes (voir l'encart dans la carte Fig. 2).

Les informations qui proviennent de cette cité sont aussi révélatrices de toutes les modalités de l'enracinement du gentilice dans l'espace social et politique, en faisant apparaître certes le lieu central, foyer de vie politique, mais aussi une partie du territoire qui montre un ancrage plus spécifique, suggérant un établissement, c'est-à-dire une zone où l'influence est plus

13. P. HOLDER, *op. cit.* n. 11, col. 1339-1347.

14. *CIL* XII, 2615 (Chalon-sur-Saône) : *Samorix Liamarif*, soldat rème de l'*ala Longiniana* ; X. DELAMARRE, *op. cit.* n. 11, p. 159, qui ajoute un *Samoricos* (= *Samorigos*) à Langres : *CIL* XIII, 5788 (déjà P. HOLDER, *op. cit.* n. 11, II, col. 1347).

15. K. H. SCHMIDT, « Die Komposition in gallischen Personennamen », *Zeitschrift für celtische Philologie* 26, 1957, p. 264-265.

16. Déjà *CIL* XIII, 11258 ; M. LEJEUNE, *Recueil des inscriptions gauloises (R.I.G.). I. Textes gallo-grecs*, Paris 1985, p. 370-381, G-257.

17. *CIL* XIII, 4685 : *Cintusmus Samotalif* ; X. DELAMARRE, *op. cit.* n. 11, p. 159.

18. *AE*, 2000, 1847 : *Samotalus Brigonis f(i)lius Augustodune(n)sis* ; X. DELAMARRE, *op. cit.* n. 11, p. 159.

19. P.-H. BILLY, *Thesaurus Linguae Gallicae*, Hildesheim-Zürich-New York 1993, p. 131.

20. *CIL* XIII, 832 = *ILA Bordeaux* 187 ; P.-H. BILLY, *Thesaurus*, p. 131 ; X. DELAMARRE, *op. cit.* n. 11, p. 159.

21. *CIL* XIII, 833 = *ILA Bordeaux* 300 ; X. DELAMARRE, *op. cit.* n. 11, p. 159.

22. *CIL* XII, 2757 = *HGL* XV, 1549 (mieux compris).

23. *CIL* XII, 2951 = *HGL* XV, 1633 (mieux lu) ; le seul exemple cité par X. DELAMARRE, *op. cit.* n. 11, p. 159, mais sous la forme inexacte du *CIL*.

marquée et à partir de laquelle se construisent les modalités d'un rayonnement²⁴. C'est dans la partie nord-orientale, qui venait s'appuyer sur la vallée du Rhône, qu'apparaît, seulement une fois, à Saint-Michel d'Euzet, à proximité de Bagnols-sur-Cèze, le gentilice *Sammius*. Il s'agit d'une stèle sur laquelle est mentionné *P. Sammius Vernus* (*CIL* XII, 2730 = *HGL* XV, 1594). Si l'on se limite à l'espace occupé par la cité de Nîmes, la racine linguistique qui sert de fondement à toutes les dérivations que l'on peut envisager (noms composés sur le modèle de l'anthroponymie celtique, gentilices appartenant au fonds marqué par le développement du droit de cité romaine, etc.) apparaissent essentiellement dans la partie orientale de l'espace occupé par les Volques arécomiques, du moins dans l'état actuel de l'information.

Les noms individuels ou idionymes ont assuré à leur tour la formation de gentilices, ce qui permet à l'enquête de s'élargir quelque peu. En Gaule méridionale on relèvera l'existence du gentilice *Samicius*²⁵, attesté à Arles (*CIL* XII, 873) et à Aix-en-Provence (*CIL* XII, 525 = *ILN*, 3, Aix-en-Provence, 30 ; père et fils). Il dérive du nom *Samicus* qui, sur la rive gauche du Rhône, est attesté à Glanum²⁶ : *Sex. Valerius Lutevi f. Samicus*. Mais dans la province de Gaule narbonnaise c'est le gentilice *Sammius* qui s'impose incontestablement par le nombre des attestations. Un groupement significatif apparaît à Vienne, où l'on retrouve quatre attestations dans les divers lieux du territoire : à St-Laurent-de-Royans (*T. Sammius Tertiolus* : *CIL* XII, 2212 = *ILN*, 5, Vienne, 2, 335), à St-André-de-Royans (*Sammia Placentina* et *Sammius Primitivus* : *ILGN*, 335 = *ILN* 5, Vienne, 2, 339), à Jongieux (*Sex. Sammius Firminus* : *AE*, 1945, 72 = *ILN*, 5, Vienne, 3, 629), enfin à Grenoble/*Cularo* (*Sex. Sammius Volt. Severus* : *CIL* XII, 2234 = *ILN*, 5, Vienne, 2, 372). Mais dans cette cité, les membres des diverses branches de cette famille ne paraissent pas avoir atteint les plus hauts degrés de la notabilité locale, même si *Sammius Tertiolus* parvint à acquérir la charge de *scriba aer(arius)*, c'est-à-dire une fonction dans l'administration financière de la cité, qui pouvait donner des espoirs d'ascension²⁷. En somme, on doit constater la diversité géographique des attestations de cette racine celtique, y compris en dehors de l'univers documentaire proprement gallo-romain, mais en même temps, à l'intérieur de celui-ci, considérer que la cité de Nîmes apporte une documentation spécifique : dans une nébuleuse d'attestations qui est assez élargie,

24. M. CHRISTOL, « Le patrimoine des notables en Gaule méridionale : apports et limites de l'épigraphie », *Histoire et sociétés rurales* 19, 2003, p. 135-150 (= *Une histoire provinciale. La Gaule Narbonnaise de la fin du II^e siècle av. J.-C. au III^e siècle ap. J.-C.*, Paris 2010, p. 467-482). Un exemple significatif est fourni par M. CHRISTOL, « Notes d'épigraphie 5-6 », *CCG* 10, 1999, p. 123-136, à propos de *ILGN* 521 bis. Diverses travaux ont été ensuite engagées dans le cadre d'un programme dénommé *Epispat* (animé par M.-J. Ouriachi, Univ. de Nice).

25. Il est aussi bien représenté en Cisalpine.

26. *CIL* XII, 998 (*CAG* 13, 2, 272) ; P.-H. BILLY, *Thesaurus*, p. 131.

27. À Aix-en-Provence, *L. Pompeius Hermeros, scriba (quattuor)virorum*, est sévir augustal : *CIL* XII, 524 = *ILN*, Aix-en-Provence, 35.

elle apparaît, mieux que la cité de Vienne, comme un espace de focalisation, qui comporte de plus une réelle originalité sur laquelle il conviendra d'insister : un prolongement vers la ville de Rome²⁸.

En effet, dans cette cité apparaît pour cette grande famille de l'élite municipale une réelle consistance, quantitative et sociale, grâce à la diversité des apports de la documentation épigraphique. Le nombre des personnes que l'on doit associer ou regrouper par l'attribution du même gentilice *Sammius* est d'abord conséquent, comme le montre la récapitulation qui est réunie dans l'appendice. On peut ainsi reconsidérer le sujet, à peine effleuré par le commentaire des inscriptions de la cité de Vienne (*ad ILN*, Vienne, 2, 335, puis 3, 629). D'abord parce que l'on aboutit à une comptabilité bien plus élevée en quittant un cadre spatial trop limité : la clarté des conclusions en est obérée car l'horizon d'observation est bien trop exigü ; et d'autre part parce que le phénomène de répartition qu'il convient d'observer montre en réalité, à côté de la cité de Vienne, non seulement l'importance que joue la documentation provenant de la cité de Nîmes mais aussi la richesse des perspectives d'histoire sociale qui s'en dégagent ou bien que celle-ci permet de poser et d'explorer.

Une question est celle de la ramification, possible ou non, de diverses branches dans le monde des notables de la cité de Nîmes. Dans la ville et dans son environnement le plus proche, les documents témoignent certes de cette diversification des rameaux familiaux, mais c'est plutôt vérifiable à la fin du I^{er} s. et au II^e s. de n. è. Pour sa part, l'inscription d'Aramon, faisant connaître *Cornelia Sammi f.*, est de datation haute, et elle insère déjà cette femme dans un environnement de notables puisqu'elle est l'épouse de *T. Iuventius Secundus*, édile²⁹. Elle a aussi le mérite d'indiquer que le nom *Sammus* appartient au fonds onomastique dans l'espace tenu par les Volques arécomiques³⁰.

La concentration des témoignages fait porter l'attention sur la ville chef-lieu³¹, à laquelle on peut joindre le plus proche environnement (les deux inscriptions de Manduel). On y distinguera trois groupements, dont il est malaisé de savoir par quelles articulations ou entrecroisements ils seraient en relation.

Le groupe le moins documenté est celui dans lequel le *praenomen Quintus* est le discriminant principal. Ce groupe est attestée par *Sammia Q(uinti) fil(ia) Severina* ; cette personne est flaminique (*flam. Aug.*), ce qui est l'indication d'un haut niveau social, acquis

28. La carte de répartition (Fig. 2) réunit les données qui peuvent être récoltées en Narbonnaise et dans les trois autres provinces gallo-romaines. Il paraît difficile de rapprocher des *Sammi* de Nîmes le personnage connu par le texte qui évoque à Lyon un taurobole en faveur d'Antonin le Pieux : *CIL XIII*, 1751 (*ILS*, 4131), même s'il porte le *praenomen Quintus*. Les déductions qu'argumente en ce sens R. TURCAN, *Les religions de l'Asie dans la vallée du Rhône (EPRO XXX)*, Leyde 1972, p. 88-89, ne peuvent pas être retenues, faute d'élément probant.

29. C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 40-41, p. 298-300.

30. *CIL XII*, 2808 = *HGL XV*, 281 = *IACN* 19 cf. M. PROVOST et al., *Le Gard 30/2 et 30/3. Carte archéologique de la Gaule*, Paris 1999, p. 156.

31. C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 272-273.

par la famille elle-même ou par les alliances qu'elle noua dans l'élite locale³². Son autel funéraire est mis en place par *C. Terentius Anicetus* qui la qualifie d'*amica* (*CIL* XII, 3269 = *HGL* XV, 313). Ce personnage devrait être un affranchi. À tout le moins : il ne se tient pas à longue distance de ce milieu car il porte un *cognomen* grec³³. On peut en tout cas déduire de sa présence dans l'inscription l'existence de contacts entre les *Sammii* et les *Terentii*, attestés de leur côté par d'autres témoignages comme membres importants de l'élite nîmoise³⁴. On a dans la ville même deux inscriptions précieuses : la base de statue d'une flaminique, *Terentia M.f. Marcella* (*ILGN*, 429), et l'épithaphe d'un sévir augustal qui doit être rapproché par sa dénomination de *C. Terentius Anicetus* (*C. Terentius Philetus* : *CIL* XII, 3278 = *HGL* 356).

Mieux établie encore au cœur de la cité est la branche qui se caractérise par le *praenomen* *Lucius*. Elle a atteint l'ordre équestre avec *L. Sammius L. f. Vol. Aemilianus* (*CIL* XII, 3183 et p. 836 (*ILS*, 5273) = *HGL* XV, 204), qui est parvenu jusqu'aux sommets dans la province, puisqu'il est prêtre du culte impérial provincial, et qu'il a entamé une carrière militaire équestre³⁵. Au même groupe appartient *Sammia L. f. Secundina*, flaminique du culte impérial dans la cité (*flam. Aug.*) (*CIL* XII, 3268 = *HGL* XV, 2082)³⁶. Autour d'eux gravitent par la similitude du *praenomen* divers personnages. Il faut en effet placer à côté du chevalier romain un autre personnage, *L. Sammius Maternus*³⁷, qui serait également connu par les inscriptions grecques provenant du site de la Fontaine³⁸, ainsi que *L. Sammius Eutyclus*. Puis l'on connaît *L. Sammius Severus*, époux d'*Allia T. f. Rusticilla* (*CIL* XII, 3400, p. 838 = *HGL* XV, 1117), celle-ci portant un gentilice attesté aussi dans le monde des notables, mais dont la diffusion semble réduite, au moins pour l'instant, dans le chef-lieu de cité : deux édiles de la colonie sont cités sur la même inscription de la ville, *Sex. Allius Repentinus* et *Sex. Allius Nundinus* (*CIL* XII, 3196 = *HGL* XV, 273)³⁹.

Un peu moins visible sur place, sauf par le nombre des attestations, est le groupe caractérisé par le prénom *Sextus*. C'est en son sein que l'on insérera le nouveau personnage que l'on fait apparaître grâce au réexamen de l'inscription provenant de la propriété Ricout.

32. C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 134-136.

33. M. CHRISTOL, « Les affranchis et leur descendance : épigraphie et ascension sociale en Narbonnais à la fin du I^{er} et au II^e s. apr. J.-C. » dans *'Voce concordii'. Scritti per Claudio Zaccaria*, F. MAINARDIS éd., Trieste 2016, p. 183-192.

34. À défaut d'une notice spécifique sur cette famille, C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 23, p. 135, p. 373, p. 384.

35. Sur la formule d'appartenance à l'ordre équestre : C. NICOLET, « Remarques épigraphiques sur la titulature des chevaliers romains » dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à Charles Saumagne*, Tunis 1968, p. 79-84 ; H.-G. PFLAUM, *Les fastes de la province de Narbonnaise*, Paris 1978, p. 238-239. C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 147-150, en évoquant l'alliance avec les *Aemilii*, n'envisage nullement toutes les potentialités d'ascension qu'elle comportait, cf. aussi p. 383, où le sénateur *L(ucius) Aemilius Honoratus* n'est pas pris en considération.

36. C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 134.

37. *CIL* XII, 3183 = *HGL* XV, 204.

38. Le nom est restitué dans *CIGr.* III, 6788a = *HGL* XV, 394 ; cf. les commentaires de Hirschfeld *ad CIL* XII, 3232 ; C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 149.

39. C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 44.

Onesimus, qui vient s'y insérer, est vraisemblablement un affranchi. Ce *cognomen*, d'origine grecque, qui signifie « utile », « profitable », « secourable », convient bien à un esclave. À Nîmes il est particulièrement fréquent puisque dans les inscriptions de cette ville (surtout) et de son territoire (rarement), il apparaît à 17 reprises⁴⁰, ce qui correspond à la moitié des attestations provenant de la Narbonnaise. À plusieurs reprises il semble même caractériser des esclaves qui graviteraient dans la domesticité des familles de l'élite municipale.

Dans l'épigraphie de la cité, par le prénom et par le gentilice on associera [*Sex(tus)*] [*S*]ammius [*O*]nesimus à quatre autres personnages⁴¹ :

1/ *Sex. Sammius Mercurialis* : *CIL* XII, 3871 = *HGL* XV, 1125. L'inscription, qui est entrée dans la collection de Jean-François Séguier⁴², se trouve sur une stèle à fronton triangulaire (période IIIa)⁴³.

2/ *Sammia Lais*, l'épouse de ce dernier ; on demeure avec elle et avec son époux dans l'entourage le plus proche des *Sexti Sammii* : la communauté de gentilice indiquerait qu'ils pourraient être des affranchis ou des fils d'affranchis.

3/ *Sammia Helpizusa* : *CIL* XII, 3870 = *HGL* XV, 1124. L'inscription se trouve sur un autel assez bien conservé, avec base et couronnement (82 x 50 x 30). Il appartient à la période IIIb. *Sammia Helpizusa* est la mère du défunt. Elle porte un *cognomen* grec, caractéristique des affranchis ou parfois de leurs enfants.

40. En plus de *CIL* et *ILGN*, deux témoignages plus récents. *AE*, 1978, 466 = *AE*, 1982, 689, cf. M. CHRISTOL *et al.*, « Les découvertes épigraphiques », dans *Archéologie à Nîmes. 1950-1990. Bilan de 40 années de recherches*, Nîmes 1990, p. 193, puis *Inscriptions antiques de la cité de Nîmes (IACN)*, Nîmes, 1992, p. 13-15, n° 1, et p. 16-17 : *M. Aetronius Onesimus* ; M. CHRISTOL *et al.*, « Les découvertes épigraphiques », p. 204 : *Cassia Onesime*, fille d'*Onesas* et de *Caenis*.

41. Mais on écartera de ce groupe *Sex. Sammius Servatian[us]* : supposé fabricant de tuyaux de plomb, que l'on a rattaché à Nîmes (A. HÉRON DE VILLEFOSSE, « Tuyau de plomb avec inscription romaine », *BCTH* 1887, p. 237-238). Mais déjà Hirschfeld *ad CIL* XII, 5701, 21 (en 1888), apparemment d'une façon indépendante, apportait une meilleure lecture (*Sex. Ammius Servatianus*) et une meilleure localisation (« prope Nyons »), Uzès n'étant que le lieu de conservation. Par la suite d'autres découvertes ont mis en évidence, au lieu de Vienne (*V(iennae) f(ecit)*) la cité de Vaison, chez les Voconces ; voir à ce propos A. COCHET, J. HANSEN, *Conduites et objets de plomb gallo-romains de Vienne (Isère)*, Paris 1986, p. 161-163, n° S 2a, S 2b, S 3.

42. D. DARDE, M. CHRISTOL, *La collection Séguier au Musée archéologique de Nîmes*, Nîmes 2003, p. 87-88, n° 78.

43. Sur les critères de datation, envisagés dans leur ensemble et susceptibles, au cas par cas, de recevoir quelques nuances de détail : M. CHRISTOL, C. DENEUX, « La latinisation de l'anthroponymie dans la cité de Nîmes à l'époque impériale (début de la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C. – III^e s. ap. J.-C.) : les données de la dénomination pérégrine » dans M. DONDIN-PAYRE, M.-TH. RAEPSAET-CHARLIER éd., *Noms, Identités culturelles et Romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles 2003, p. 41-42. Afin d'aider au classement systématique des inscriptions funéraires de la cité de Nîmes elles ont été réparties en quatre périodes : I : la fin du I^{er} s. av. n. è. et le début du I^{er} s. apr. n. è. (-50 à + 20) ; II : l'époque julio-claudienne (+20 à + 70 env.) ; III : l'époque flavienne et les débuts de l'époque antonine (+ 70 à +140 env., avec une subdivision en IIIa, de 70 à 96, et IIIb, de 96 à 140) ; IV : la fin de l'époque antonine et le III^e siècle (avec une subdivision en IVa, de 140 à 192, IVb, le III^e s.)

4/ *Sex. Sammius Apronianus* : fils de la précédente. Le *cognomen*, un dérivé en *-anus* d'un gentilice, pourrait suggérer qu'il s'agit de l'enfant issu d'un mariage de fils d'affranchis, unissant un *Sammius* avec une *Apronia*⁴⁴.

Le commentaire de l'inscription de *Sex. Sammius Apronianus* permet d'envisager comment cette famille avait tissé par le biais de ses affranchis un autre réseau d'alliances fonctionnant en superposition des liens familiaux qui pouvaient exister entre les familles de notables d'une cité⁴⁵. A partir de la dénomination de *Sex. Sammius Apronianus* on serait tenté de déduire l'existence possible d'une *gens Apronia* dans l'élite politique et sociale de Nîmes, mais les témoignages sont encore minces : la restitution du *cognomen* [*Apr*]onianus dans l'inscription, provenant de Sommières, d'un notable parvenu aux sommets des honneurs locaux (*CIL* XII, 3307 = *HGL* XV, 250) n'est qu'une hypothèse, tandis que l'inscription d'un plébeien (*CIL* XII, 3420 = *HGL* XV, 636), si elle est plus sûre, n'est pas significative en elle-même. C'est en définitive l'autel funéraire dressé par [*Sex.*] [*S*]ammius Onesimus qui, à Nîmes, met le mieux en évidence cette branche de la famille dont l'importance politique et sociale se dégage de la façon la plus explicite dans un autre lieu du monde romain. Il est d'autant plus regrettable de ne pas savoir quelle était l'épouse décédée, dont la dénomination avait été placée en tête de l'inscription incomplète provenant des environs de la route d'Alès : cette absence enlève au texte de l'inscription l'information sur l'alliance familiale. Néanmoins on vient de mentionner plusieurs gentilices attestés dans le monde des notables : les *Terentii*, les *Allii*.

Mais on ne doit pas en rester là. Si l'on se limitait à la documentation provenant de Nîmes et de son proche environnement on ne prendrait pas la mesure de l'importance de cette branche familiale des *Sammii* nîmois. En effet, c'est une documentation provenant de la ville de Rome qui met aussi en évidence cette grande famille nîmoise et qui précise l'environnement social de *Sex. Sammius Onesimus* dont on a lu le nom dans l'inscription. Dans la documentation provenant de la capitale de l'empire romain⁴⁶ apparaissent quatre inscriptions, faisant référence à des personnes de haut rang municipal, connues par des épitaphes :

CIL VI, 25858 : *D(is) m(anibus) Sex(ti) Sammi Macri, Sex(tus) Sammius Aper patronus liberti optimo.*

CIL VI, 29711 : *D(is) m(anibus) memoriae patruelis Sammiae Honoratae flaminicae Augustae.*

44. Voir n. 33 ; C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 116 et p. 272, mais on ne peut, à notre avis, rapprocher *Aper* d'*Apronianus*.

45. À Nîmes, M. CHRISTOL, « Les ambitions d'un affranchi à Nîmes sous le Haut-Empire : l'argent et la famille », *CCG* 3, 1992, p. 241-258 (= *Une histoire provinciale*, p. 483-500).

46. Au dossier on pourrait ajouter l'inscription d'Ostie sur une brique, datée de l'année 126 : *Ex praed(iis) L(ucii) Sammi Galli / Vero III et Anbibulo (sic) co(n)s(ulibus)*. Dans son ensemble le sujet a été traité rapidement par C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 272, 273, 383, à la suite de L. WIERSCHOWSKI, *Fremde in Gallien — 'Gallier' in der Fremde. Die epigraphisch bezeugte Mobilität in, von und nach Gallien vom 1. Bis 3. Jh. n. Chr. (Texte – Übersetzungen – Kommentare)*, Stuttgart, 2001, p. 83-84. *Sammia Honorata* dispose d'une notice : C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 138. *Sammius Aper* aussi : *Ibid.*, *op. cit.* n. 9, p. 115-116.

CIL VI, 29718 (p. 3731) : *D(is) m(anibus) v(ivus) f(ecit) Sex(tus) Sammius Sex(ti) f(ilius) Vultin(ia) Aper domo Nemauso quattuorvir iure dicund(o) pontifex publicoru(m) sacrificiorum, praefec(tus) vigulum et armorum.*

CIL VI, 36300 : *D(is) m(anibus) [Se]x(tus) S[a]m[m]ius Satyr[nin]us sibi et suis [pos]terisque [e]jorum.*

Un point commun réunit quatre de ces personnes, outre le gentilice *Sammius* : le *praenomen* *Sex(tus)*, celui que l'on a proposé de restituer dans la dénomination d'*Onesimus*. Cité à deux reprises, un personnage émerge : *Sex(tus) Sammius Aper*, notable nîmois de haut rang. Il était parvenu au rang le plus élevé des magistratures lorsqu'il mit en place l'autel funéraire qui devait rappeler sa mémoire. Il prend soin de préciser, aussi, qu'il était originaire de la cité de Nîmes (*domo Nemauso*)⁴⁷. On rattachera à ce groupe *Sammia Honorata*, la cousine germaine (fille de l'oncle : *patruus*) d'un personnage inconnu qui fit préparer le texte funéraire la concernant. Mais on ajoutera aussi que ce texte funéraire confirmait l'appartenance de la famille à l'élite la plus relevée de la cité de Nîmes, puisque cette dame y était flaminique du culte impérial.

On doit relever dans sa dénomination le *cognomen* *Honorata*. Il renvoie à un des *cognomina* les plus originaux de l'anthroponymie de la cité de Nîmes, où il apparaît en nombre par rapport au restant de la province (20 attestations sur 24), ce qui est un premier trait d'originalité, mais où il apparaît aussi comme lié à trois grandes familles⁴⁸, celle des *Lucretii*, celle des *Sammii* et enfin celle des *Aemilii*. On fait apparaître ici d'autres gentilices qui sont aussi caractéristiques de familles locales appartenant au milieu social le plus relevé, caractérisé par l'exercice des magistratures supérieures ou par des alliances remarquables. Elles viennent s'ajouter, pour caractériser les dans lesquels s'inscrit l'établissement des *Sammii*, aux *Terentii* et aux *Allii* déjà cités.

47. On relèvera, comme curiosité, l'assimilation du pontificat, appartenant au cursus municipal nîmois, avec le pontificat mineur : J. SCHEID, M. G. GRANINO CECERE, « Les sacerdoces publics équestres » dans S. DEMOUGIN, H. DEVIJVER, M.-TH. RAEPSAET-CHARLIER édss., *L'ordre équestre, histoire d'une aristocratie (II^e siècle av. J.-C. – III^e siècle ap. J.-C.) (Actes du colloque international, Bruxelles-Leuven, 5-7 octobre 1995)*, Rome 1999, p. 88.

48. Sur les *Lucretii*, voir les *Lucretii* père et fils : CIL XII, 3242 = HGL XV, 931 et CIL XII, 3247 = HGL XV, 254 ; C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 266, cf. p. 105-107. Mais on pourrait envisager d'étendre la liste si l'on envisage des autels funéraires décorés de rinceaux, monuments remarquables, à l'élite nîmoise (G. SAURON, « Les cippes funéraires gallo-romains à rinceaux de Nîmes et de sa région », *Gallia* 41, 1983, p. 59-110 ; un inventaire plus récent par J.-L. FICHES, « Art et pratiques funéraires des élites dans la cité des Volques Arécomiques » dans M. CÉBEILLAC-GERVASONI, L. LAMOINE, FR. TRÉMENT édss., *Autocélébration des élites locales dans le monde romain. Contexte, Textes, Images (II^e s. av. J.-C. – III^e s. ap. J.-C.)*, Clermont-Ferrand 2004, p. 403-421), sur lesquels sont mentionnés des personnes portant le *cognomen* *Honoratus* : par exemple *Hortensia Honorata*, mère de *Sulpicia Honorata* (CIL XV, 3615 = HGL XV, 858) ; sur les *Hortensii*, C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 140 et p. 296. Nous sommes à Nîmes, où s'esquissent d'une manière difficile à définir des liens entre *Sammii* et *Hortensii* : CIL XII, 3267 = HGL XV, 294, cf. C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 31-32. Mais à Rome, on constate la présence d'une inscription faisant connaître un Nîmois, *Q. Hortensius Q. f. Volt. Secundus, Nemausies(is)* : CILVI, 6974, cf. L. WIERSCHOWSKI, *op. cit.* n. 46, p. 69.

Il convient, dans ce contexte, de mettre plus particulièrement en évidence le sénateur *L. Aemilius Honoratus*⁴⁹, dont on place habituellement la carrière dans les premières décennies du II^e siècle⁵⁰, mais ce n'est pas assuré totalement car, si Trajan fut bien honoré officiellement du titre d'*Optimus princeps* en 114 apr. J.-C., la qualification d'*optimus princeps* ou de *princeps optimus* remonte aux premiers temps du Principat et s'appliqua à de nombreux princes⁵¹. On doit maintenir une relative imprécision pour proposer une date marquant le floruit du personnage : ce pourrait être déjà Domitien, et l'inscription serait ainsi de la dernière décennie du I^{er} s. En tout cas le déroulement de la carrière de ce sénateur pourrait s'être produit soit sous Domitien, soit sous Trajan, plus difficilement sous un règne suivant. Il accompagne, en mode mineur, l'ascension des *Aurelii Fulvi* sous les Flaviens puis celle d'un autre sénateur nîmois, qu'il serait possible de rattacher à un rameau de *Iulii*⁵². Enfin, par une documentation acquise plus récemment, c'est dans une descendance d'affranchis, à propos d'un des fils de *L(ucius) Aemilius Asyncritus*, sévir augustal, et de *Cornelia Philaenis*, que l'on trouve, à côté d'*Aemilius Cornelianus* et d'*Aemilia Corneliane*, unissant dans leur dénomination gentilice paternel et gentilice maternel, un autre enfant du couple se dénommant *L(ucius) Aemilius Honoratus*⁵³.

D'autre part, le gentilice *Aemilius*, suffixé en *-anus* pour produire un *cognomen*, se retrouve aussi dans l'anthroponymie des *Sammii* à Nîmes⁵⁴, mais il s'agit alors de rappeler l'alliance de grandes familles. Ne connaît-on pas un chevalier romain, *L. Sammius Aemilianus*,

49. *CIL* XII, 3164 et add. p. 835 = *HGL* XV, 190 (*ILS*, 1048) ; *CIL* XII, 3165a = *HGL* XV, 189 ; peut-être aussi le fragment *CIL* XII, 5896 = *HGL* XV, 188 (en tenant présentes à l'esprit les observations de Y. BURNAND, « Sénateurs et chevaliers romains originaires de la cité de Nîmes sous le Haut-Empire : étude prosopographique », *MEFRA* 87, 1975, p. 761-762). Sur la carrière B. RÉMY, *Les carrières sénatoriales dans les provinces romaines d'Anatolie au Haut-Empire (31 av. J.-C.-284 ap. J.-C. (Pont-Bithynie, Galatie, Cappadoce, Lycie-Pamphylie et Cilicie)*, Istanbul-Paris 1989, p. 72-73, n° 54 (qui place la carrière sous Trajan).

50. Sur ce personnage Y. BURNAND, « Sénateurs et chevaliers romains... », p. 760-764 (XIV S 5).

51. Tibère est *princeps optimus* : *CIL* VI, 961, *AE*, 1976, 653 (à deux reprises) ; Claude : *CIL* X, 1401 ; Domitien : *CIL* X, 444 (*ILS*, 3546).

52. M. CHRISTOL, « De la notabilité locale à l'ordre sénatorial : les *Iulii* de Nîmes », *Latomus* 60, 2001, p. 613-630.

53. G. BARRUOL, J. GASCOU, « Nouvelles inscriptions exhumées d'une enceinte du Bas-Empire à Nîmes », *RAN* 15, 1982, p. 294-299, n° 5-6, d'où *AE*, 1982, 684 (sur un autel décoré de rinceaux) : *D(is) M(anibus) / (se)vir(i) Aug(ustalis) / L(ucii) Aemilii Asyncriti / L(ucius) Aemil(ius) Honoratus / et L(ucius) Aemil(ius) Cornelian(us) / patri optim(o)* ainsi que *AE*, 1982, 685 (sur un autel décoré de rinceaux) : *D(is) M(anibus) / Corneliae Philaenidis / et Aemiliae Cornelian(ae) / (se)vir Aug(ustalis) / L(ucius) Aemilius Asyncritus / uxori karissimae / et filiae piissimae, / L(ucius) Aemilius Honoratus / et L(ucius) Aemil(ius) Cornelianus / matri optim(ae), sorori karissim(ae)* ; sur le mode de dénomination M. CHRISTOL, « Les affranchis et leur descendance... », p. 186. La datation de ces deux inscriptions funéraires est difficile à établir (plutôt première moitié du II^e s.).

54. Ainsi que des *Cominii*, pour *M. Cominius Aemilianus* : *CIL* XII, 3212 et add. = *HGL* XV, 201 et *CIL* XII, 3213 et add. = *HGL* XV, 200 ; Y. BURNAND, « Les juges des cinq décuries originaires de la Gaule romaine » dans *Mélanges d'histoire ancienne offerts à William Seston*, Paris 1974, p. 65-66 ; « Sénateurs et chevaliers romains », p. 764-769 (XV E 10). Il appartient à l'époque de Trajan : H.-G. PFLAUM, *op. cit.* n. 35, p. 99 ; M. CHRISTOL, « Les affranchis et leur descendance... », p. 185, C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 101-104.

lui aussi lié aux milieux de la capitale puisqu'il reçut un sacerdoce équestre (luperque)⁵⁵ et qu'il fut admis parmi les juges des cinq décuries⁵⁶ ? S'il ne demeura pas au cœur de l'empire, il y séjourna suffisamment pour être remarqué et en tirer quelques avantages de dignité. Il paracheva sa carrière comme notable de très haut rang au niveau provincial, revenant dans sa cité d'origine et profitant dans celle-ci d'un prestige qui était bien affirmé. Il n'avait pas trop progressé dans la carrière des chevaliers romains, mais il s'était quelque peu évadé du milieu local pendant un certain temps : la tentation d'une carrière pourrait être marquée par un épisode romain, plus esquissé qu'abouti dans ses résultats, mais dont se dégagait tout de même une incontestable distinction. C'est en tout cas un membre de son groupe familial, caractérisé par le prénom *L(ucius)*, qui est en contact avec les artistes dionysiaques.

On trouve ainsi à deux reprises, par des indices divers, les traces d'une alliance entre *Sammii* et *Aemilii*. Il est aussi intéressant de relever que dans les choix onomastiques des *Sammii* elle se traduirait de deux manières diverses : d'une part la suffixation du gentilice hérité de la famille maternelle (*Aemilianus*), d'autre part le recours à un *cognomen* remarquable de la famille avec laquelle s'était nouée l'alliance (*Honoratus*). Ce lien matrimonial avait été établi antérieurement au moment où les inscriptions de Rome viennent en montrer les effets dans la dénomination de plusieurs membres des *Sammii* dont on a examiné ci-dessus la carrière publique. A priori il est impossible de préciser si les alliances furent nouées avant l'entrée des *Aemilii* dans l'ordre sénatorial ou après cette date. Mais on doit tenir pour significative l'apparition dans l'anthroponymie des *Sammii* du *cognomen Aemilianus*, puis la résurgence du *cognomen Honoratus* dans la dénomination d'une cousine germaine : Y. Burnand, qui avait envisagé cette possibilité, insistait sur le premier point mais il ne s'appuyait pas sur le second faute d'avoir pris en compte l'ensemble de la documentation romaine⁵⁷, et d'avoir relevé les particularités qui entourent la diffusion du *cognomen Honoratus/Honorata* à Nîmes.

On peut donc envisager que le prolongement romain de l'histoire familiale des *Sammii*, dont on ne sait comment il s'acheva, aurait pu être engagé et soutenu, au moins pendant un certain temps, par l'ascension dans l'ordre sénatorial des *Aemilii* nîmois. Ils devaient, comme il était naturel pour un sénateur, disposer d'un minimum de fortune investi en Italie, en plus du domicile romain⁵⁸. Mais il semblerait toutefois que les espérances entrevues n'auraient

55. J. SCHEID, M. G. GRANINO CECERE, *op. cit.* n. 47, p. 85, p. 131, p. 145 ; M. CHRISTOL, « L'ordre équestre en Narbonnaise : un groupe et ses personnalités entre cités, province et État » dans FR. CHAUSSON éd., *Occidents romains. Sénateurs, chevaliers, militaires, notables dans les provinces d'Occident (Espagnes, Gaules, Germanies, Bretagne)*, Paris 2009, p. 102-103 ; voir aussi ci-dessus n. 35. Un autre luperque à Nîmes, et tribun de légion : Q. Solonius Severinus (*CIL* XII, 3184 = *HGL* XV, 203) ; J. SCHEID, M. G. GRANINO CECERE, *op. cit.* n. 47, p. 132 ; C. CHULSKY, *op. cit.* n. 9, p. 124-127.

56. *CIL* XII, 3183 et add. (*ILS*, 5274) = *HGL* XV, 204 ; Y. BURNAND, « Sénateurs et chevaliers romains... », p. 769-773 (*XVI E* 11) ; H.-G. PFLAUM, *op. cit.* n. 35, p. 238-239 éclaire le déroulement de la carrière.

57. Y. BURNAND, « Les juges des cinq décuries... », p. 66 ; dans l'article paru l'année suivante (Y. BURNAND, « Sénateurs et chevaliers romains... » p. 773, n. 1), ce savant cite quelques références dans cette documentation provenant de Rome sans en dégager toute la signification.

58. A. CHASTAGNOL, *Le Sénat romain à l'époque impériale*, Paris 1992, p. 47, p. 167-168, p. 196-198.

pas trouvé leur aboutissement, peut-être par l'impossibilité des *Aemilii* nîmois de tenir leur rang à la suite de la disparition du sénateur *L. Aemilius Honoratus*, dont la carrière s'était interrompue brutalement après avoir progressé d'une manière remarquable jusqu'à l'approche du consulat, comme l'indique l'hommage public qui lui fut élevé *d(ecreto) d(ecurionum)* au cœur de sa cité d'origine. Ils avaient eu toutefois la possibilité de faire venir à Rome quelques compatriotes assez proches d'eux, d'agir avec leurs relations pour tenter de les installer dans les « ascenseurs » de la dignité (les sacerdoces mineurs et les décuries de juges par exemple). C'est ce séjour dans la Ville, dont la trace est évidente dans le cas que l'on vient d'examiner, qui constitue, plus souvent qu'on ne pense, un élément important et structurant de mobilité sociale, puisque, apparemment, tout semblait s'orienter vers une élévation de dignité. Il n'avait été qu'une étape dans une trajectoire d'ascension qui ne s'épanouit véritablement qu'au niveau provincial. Et quand le flaminat du culte impérial de Narbonnaise fut acquis, celle-ci paraissait s'infléchir et se stabiliser à ce niveau intermédiaire de l'organisation politique et de la structuration des élites. Traduisait-elle un échec ? Ou tout simplement un repli des ambitions ?

APPENDICE : LES ATTESTATIONS DU GENTILICE *SAMMIUS* REPÉRÉES DANS
LA CITÉ DE NÎMES OU BIEN SE RATTACHANT À LA CITÉ DE NÎMES

- CIL* XII, 3267 = *HGL* XV, 294 (Manduel, territoire de la cité) : *Sammia A(t)tica*.
CIL XII, 3651 = *HGL* XV, 891 (Nîmes) : *Sammia Charitus*.
CIL XII, 3870 = *HGL* XV, 1124 = *IAN*, 443 (Nîmes) : *Sammia Helpizusa*.
CIL VI, 29711 (Rome) : *Sammia Honorata flaminica Augustae*.
CIL XII, 3871 et add. = *HGL* XV, 1125 = *IAN*, 444 (Nîmes) : *Sammia Lais*.
CIL XII, 3268 = *HGL* XV, 2082 (Nîmes) : *Sammia L.f. Secundina*.
CIL XII, 3269 = *HGL* XV, 313 (Nîmes) : *Sammia Q. fil. Severina*. À identifier à *HGL* XV, 314 : *Sammia Q. f.*
HGL XV, 396 (Nîmes) : *Sam[mi]us [---]*.
CIL VI, 25858 ; *CIL* VI, 29718 (p. 3731) (Rome) : *Sex(tus) Sammius Sex(ti) f(ilius) Vultin(ia) Aper domo Nemauso quattuorvir iure dicund(o) pontifex publicoru(m) sacrificiorum, praefec(tus) vigulum et armorum*.
CIL XII, 3859 = *HGL* XV, 1123 = *IAN*, 100 (Nîmes) : *L. Sammius L.f. Volt. [---]*. À rapprocher vraisemblablement du suivant (hommage public).
CIL XII, 3183 et p. 836 (*ILS*, 5273) = *HGL* XV, 204 (Nîmes) = *IAN*, 99 : *L. Sammius L.f. Volt. Aemilianus, equum publicum habens, adlectus in (quinque) decurias, lupercus, flamen provinciae Narbonensis* (hommage public).
CIL XII, 3870 = *HGL* XV, 1124 = *IAN*, 443 (Nîmes) : *Sex. Sammius Apronianus*.
C.I.Gr., 6788, cf. *CIL* XII, 3232 = *HGL* XV, 397 (Nîmes) : *Sammius Ca[---]*.
CIL XII, 3183 et p. 836 (*ILS*, 5273) = *HGL* XV, 204 (Nîmes) = *IAN*, 99 : *L. Sammius Eutychus*.
CIL XII, 3267 = *HGL* XV, 294 (Manduel, territoire de la cité) : *Tertius Sammius Vol(tinia) Karus, q(uaestor) Nem(ausi) et dec(urio)*.
CIL VI, 25858 (Rome) : *Sex. Sammius Macer*.
CIL XII, 3183 et p. 836 (*ILS*, 5273) = *HGL* XV, 204 = *IAN*, 99 ; peut-être aussi dans *CIGr.*, 6788 ; *CIL* XII, 3232 = *HGL* XV, 394 (Nîmes) = *IAN*, 190 : *L. Sammius Maternus*.
CIL XII, 3871 et add. = *HGL* XV, 1125 = *IAN*, 444 (Nîmes) : *Sex. Sammius Mercurialis*.
ILGN, 473 (autel funéraire) (Nîmes) : *[Sex.] [S]ammius Onesimus*.
CIL VI, 36300 (Rome) : *[Se]x. S[a]m[m]ius Satyr[nin]us*.
CIL XII, 3400 = *HGL* XV, 1117 = *IAN*, 442 (Nîmes) : *L. Sammius [Se]verus*.
CIL XII, 2730 = *HGL* XV, 1594 (St-Michel-d'Euzet, territoire de la cité) : *P. Sammius Vernus*.

SOMMAIRE

ARTICLES :

Delphine ACKERMANN, Guy ACKERMANN, <i>Contribution à l'histoire du gymnase d'Érétrie : un nouveau décret pour un gymnasiarque du début du III^e siècle av. J.-C.</i>	411
Romain GUICHARROUSSE, <i>Pratiques de dénomination dans les listes de souscriptions publiques à Athènes au III^e et au II^e siècles avant notre ère (IG II/III³ 1.1011 et IG II2 233²)</i>	471
Rémi SAOU, <i>La terminologie du bouclier hoplitique</i>	489
Hugo CHAUSSERIE-LAPRÉE, <i>Le roi en son cœur : un autre regard sur les monarchies hellénistiques</i>	507
Patrick ROBIANO, <i>La représentation de Grecs d'Égypte à l'époque impériale : les Naucratices au miroir de Philostrate et d'Héliodore d'Émèse</i>	541
Dan APARASCHIVEI, <i>Lupa Romana en Mésie inférieure. Images, discussions et hypothèses</i>	573
Michel CHRISTOL, <i>Entre Nîmes et Rome : sur les traces d'une famille nîmoise, les Sammii</i>	597
François RIPOLL, <i>Le bouclier d'Enée : unité thématique et cohérence structurelle</i>	615

CHRONIQUE

Nicolas MATHIEU <i>et al.</i> , <i>Chronique Gallo-Romaine</i>	639
--	-----

LECTURES CRITIQUES

Pierre O. JUHEL, <i>L'Histoire des Argéades. De nouveaux axes de recherches</i>	643
Marion KRAFFT <i>André Tubeuf et Platon</i>	667
Comptes rendus.....	677
Notes de lectures	787
Liste des ouvrages reçus	791
Table alphabétique par noms d'auteurs.....	795
Table des auteurs d'ouvrages recensés.....	801